



Board of Directors

Information & Nomination Form

Overview

Thank you for your interest in standing for election as a Director of Cheer Canada. The purpose of this document is to educate prospective candidates about the roles, responsibilities, and commitment expected from a Director of Cheer Canada.

Cheer Canada is at a crucial stage in the development of our sport and in the progression of our National Sport Organization (NSO) towards gaining recognition by Sport Canada. We have made measurable progress and are looking to add members to the team who will contribute to strategic areas of our organization's development. Nominees will be subject to an election conducted at the Annual General Meeting of the Members, on October 17th, 2026, in Montreal, Quebec and via video conference platform for those members unable to attend in person.

Cheer Canada is committed to creating an inclusive and diverse work environment. All qualified nominees will receive consideration without regard to race, ancestry, place of origin, colour, ethnic origin, citizenship, creed, gender, sexual orientation, age, marital status, family status or disability.

What is the process to be nominated as a Director of Cheer Canada?

All individuals who are interested in becoming a Director of Cheer Canada must [complete the Nomination Form in full by the listed deadline](#).

All nominees will be invited to attend a zoom information session in September.

What is required of me if I am a successful candidate?

If elected, or a successful nominee, you must be willing to:

- Provide a current Police Information Check, as per [Cheer Canada's Screening Policy](#);
- Sign the [Cheer Canada Conflict of Interest](#) form;
- Sign a Cheer Canada Confidentiality agreement;
- Complete the online [Governance course from Sport for Life](#); and,
- Complete our on-boarding process.

Can I nominate myself?

Yes. Candidates may nominate themselves or, with the candidate's written consent, can be nominated by others.

What is the deadline for submitting a Nomination Form?

Nomination Forms should be submitted as soon as possible, but no later than August 15, 2026.

What is the structure and composition of the Board of Directors of Cheer Canada? (as per [Cheer Canada By-laws](#))

Composition of the Board

4.1 **Directors** – The Board will consist of eleven (11) Directors as follows:

- a) Five (5) Directors-at-Large;
- b) Five (5) Regional Directors, one (1) from each of the following Regions:
 - i. Pacific Region: British Columbia, Alberta, Yukon and Northwest Territories;
 - ii. West Region: Manitoba, Saskatchewan, Nunavut;
 - iii. Central Region: Ontario;

- iv. East Region: Quebec; and
 - v. Atlantic Region: New Brunswick, Prince Edward Island, Nova Scotia, and Newfoundland and Labrador.
- c) One (1) Director representative of the athletes.

Regional Directors are elected for a minimum of 12 consecutive months and must reside in the Region for which they are nominated. If a Regional Director moves out of the Region they were elected to represent, they must resign to make way for the election of a replacement who resides in the Region.

Eligibility of Directors

4.2 Eligibility – Any individual, who is eighteen (18) years of age or older, who is a resident of Canada as defined in the Income Tax Act, who has the power under law to contract, who has not been declared incapable by a court in Canada or in another country, and who does not have the status of bankrupt, may be nominated for election or appointment as a Director. Also:

4.3 Ineligible – The following individuals and Members cannot be nominated, appointed or elected as a Director and, if a current Director fills any of the roles below, the Director will be removed as a Director:

- a) Any employee of Cheer Canada for the duration of their employment and one (1) year after termination of their employment; or
- b) Any Individual or Registrant who is hired to perform specific work for the Cheer Canada, either individually or as a partner, any Associate, Director or Shareholder of a corporation for the duration of the specific work and one (1) year after delivery of the work, except in such situations where the only compensation for such work was through an honorarium.

*Note that in accordance with the Cheer Canada Code of Conduct, Cheer Canada Directors may **NOT** be a Director or an employee of a Provincial / Territorial Sports Organization (PTSO) due to time constraints and conflict of interest concerns.*

How many Board positions are being sought?

We are seeking to fill six Director Board positions at the AGM to be held on October 17, 2026:

- *Athlete Director;*
- *Atlantic Regional Director;*
- *Eastern Regional Director;*
- *Western Regional Director; (Filling a current vacancy until AGM 2027)*
- *2 × At-Large Director positions.*

Terms of the positions (as per Cheer Canada By Laws)

4.12 Terms – Elected Directors will hold office for a term of two (2) years and will hold office until their successors have been duly elected in accordance with these By-laws, unless they resign, or are removed from or vacate their office. Directors may not serve more than four (4) consecutive terms beginning with the adoption of these By-laws.

What are the duties of a Director?

Directors are responsible for establishing the short and long term strategic plan for Cheer Canada and in governing the affairs of Cheer Canada on behalf of the Members. Directors have a relationship of ‘trust’ with

Members, and it is from this trust relationship that important legal duties arise. It is important to remember that the members have placed their faith in the Directors to both do the right thing and do things right.

Federal Statute and Common Law identifies the following three fiduciary duties of a Director

- *The duty of diligence* – the duty to act reasonably, prudently, in good faith and with a view to the best interests of Cheer Canada and its Members. Personal agendas must be set aside.
- *The duty of loyalty*– the duty to place the interests of Cheer Canada first, ahead of the interests of other associations (including Provincial Sport Organizations), and to not use one’s position as a Director of Cheer Canada to further private interests.
- *The duty of obedience*– the duty to act within the scope of the bylaws, policies and rules of Cheer Canada, and within the scope of other applicable laws, rules and regulations. In particular, policies relating to Confidentiality, Conflict of Interest and Code of Conduct are very important.

What are the competencies, experience and qualities sought in potential Directors?

Currently, the board is looking to bring on Directors who have current and relevant experience and expertise in the following areas:

- *Finance, sponsorship and/or fundraising;*
- *Legal and regulatory;*
- *Board and Governance;*
- *Business and Strategic Planning;*
- *Health, Safety and Environment;*
- *Effective communication.*

In addition to legal duties, Directors are also expected to fulfill certain job requirements. A capable director is one who:

- *Has the experience to meet the criteria contained in the attached Nomination Form;*
- *Demonstrates a strong personal commitment to the work of Cheer Canada;*
- *Possesses knowledge, skills and/or expertise in one or more areas of Board Governance;*
- *Is willing to serve on committees to support Cheer Canada in doing its work;*
- *Prepares for, attends, and participates fully in Board meetings;*
- *Publicly represents the positions and views of Cheer Canada, even if they might differ from the director’s personal positions or views, and;*
- *Understands and respects the confidentiality of the business of Cheer Canada.*

Additional preferences and competencies that are currently an asset to maintaining a balanced and representational Board include :

- *Professional experience in the following:*
 - *Finance, Legal, Human Resources*
- *Bilingual (French – English),*
- *Geographical representation across Canada,*
- *Understanding of long-term athlete development.*

What time and work commitment are involved?

The Cheer Canada Board meets monthly on a seasonal basis. Most meetings are held by video conference call and are conducted in English. A director is expected to be prepared for these meetings by reviewing the agenda and all materials distributed in advance. Directors are also expected to chair one of Cheer Canada's Committees, participate in our Annual General Meeting, and may be asked to represent Cheer Canada at other local, regional, or national events.

A director should expect to spend approximately seven to 10 hours per week on Cheer Canada matters.



Board of Directors

Information & Nomination Form

If I decide to stand for election, what are the next steps?

1. If you have any questions about what is involved in being a Director on the National Board, please feel free to contact Cheer Canada's Executive Director (executivedirector@cheercanada.ca)
2. Complete the Nomination Form by Saturday, August 15, 2026.

Being a Director isn't for me, are there other ways to contribute to Cheer Canada's efforts?

Absolutely. Several committees require and are currently accepting nominations for capable and committed people from across Canada. We have a wide variety of roles that ensure the direction of the Board and the Members is properly carried out. This is an excellent way to have input into a particular area within our sport that fits with your area of expertise.

What is the timeline of events related to the election of Directors?

- June 29, 2026 - Distribution of nomination information
- August 15, 2026 - All nominations for Board of Directors candidates to be received
- September 7, 2026 - Director information to be distributed to Cheer Canada Members (Provincial/Territorial Sport Organizations)
- October 5, 2026 - Virtual Candidate introductions with PTSOs
- October 17, 2026 - Election of Directors at the Annual General Meeting

Voting will take place at the Annual General Meeting of the Members on October 17, 2026, in Montreal, Quebec and by Zoom video conference for those unable to attend. Only those Members in good standing are eligible to vote. Members are the provincial/territorial governing bodies.

Préambule

Nous vous remercions de votre intérêt à vous présenter aux élections en tant que candidat au poste d'administrateur au conseil d'administration de Cheer Canada. Le présent document a pour objectif d'informer les candidats potentiels sur les rôles, les responsabilités et l'engagement attendu d'un administrateur de Cheer Canada.

Cheer Canada est à une étape essentielle dans le développement de notre sport et dans le développement de notre organisation nationale de sport (ONS) en vue d'obtenir la reconnaissance de Sport Canada. Nous avons réalisé des progrès considérables et cherchons à recruter de nouveaux membres au sein de notre équipe, qui contribueront au développement de notre organisation dans des domaines stratégiques. Les candidats seront soumis à un vote lors de l'Assemblée générale annuelle des membres, qui se tiendra le 17 octobre 2026 à Montréal, au Québec, et sera également accessible par vidéoconférence (Zoom) pour les membres qui ne pourront pas y assister en personne.

Cheer Canada s'engage à créer un environnement de travail inclusif et diversifié. Tous les candidats qualifiés seront pris en considération sans égard à la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, la situation familiale ou le handicap.

Quel est le processus pour être nommé administrateur de Cheer Canada?

Toute personne souhaitant devenir administrateur de Cheer Canada doit remplir [le formulaire de mise en candidature avant la date limite indiquée](#).

Tous les candidats seront invités à une séance d'information en ligne au mois de septembre.

Qu'attend-on de moi si ma candidature est retenue?

Si vous êtes élu(e) ou désigné(e) comme candidat(e), vous devrez être disposé(e) à :

- Fournir une vérification des informations policières à jour, conformément à [la politique de présélection de Cheer Canada](#);
- Signer le formulaire sur [les conflits d'intérêts de Cheer Canada](#);
- Signer un accord de confidentialité de Cheer Canada;
- Compléter le [cours de gouvernance en ligne de Sport pour la vie](#);
- Suivez notre processus d'intégration.

Puis-je me nommer moi-même?

Oui. Les candidats peuvent se présenter eux-mêmes ou, avec leur autorisation écrite, être présentés par d'autres personnes.

Quelle est la date limite pour soumettre un formulaire de mise en candidature?

Les formulaires de mise en candidature doivent être soumis dès que possible, mais au plus tard le samedi 15 août 2026.

Quelle est la structure et la composition du conseil d'administration de Cheer Canada? (tel que défini dans [les statuts de Cheer Canada](#))

Composition du conseil

4.1 Administrateurs – Le conseil se compose de onze (11) administrateurs comme suit:

- a) Cinq (5) administrateurs généraux;
- b) Cinq (5) directeurs régionaux, un (1) de chacune des régions suivantes:
- i. Région du Pacifique: Colombie-Britannique, Alberta, Yukon et Territoires du Nord-Ouest;
 - ii. Région de l'Ouest: Manitoba, Saskatchewan, Nunavut;
 - iii. Région du Centre: Ontario;
 - iv. Région de l'Est: Québec; et
 - v. Région de l'Atlantique: Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador.
- c) Un (1) administrateur représentant des athlètes.

Les administrateurs régionaux sont élus pour une période minimum de 12 mois consécutifs et doivent résider dans la région pour laquelle ils ont été désignés. Si un administrateur régional quitte la région qu'il a été élu pour représenter, il doit démissionner afin de permettre l'élection d'un remplaçant résidant dans cette région.

Admissibilité des administrateurs

4.2 **Admissibilité** – Toute personne âgée de dix-huit (18) ans ou plus qui réside au Canada au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui a le pouvoir au sens de la Loi de contracter, n'a pas été déclarée incapable par un tribunal du Canada ou dans un autre pays et qui n'a pas le statut de failli, peut être proposé à l'élection ou à la nomination à un poste d'administrateur. Les directeurs régionaux doivent être résidents de la région dans laquelle ils sont élus.

4.3 **Non admissible** - Les personnes et les membres suivants ne peuvent être mis en nomination, nommés ou élus administrateurs et, si un administrateur actuel remplit l'un des rôles ci-dessous, l'administrateur sera retiré en tant qu'administrateur:

- a) Tout employé de Cheer Canada pour la durée de leur emploi et un (1) an après la cessation de leur emploi ; ou
- b) Toute personne physique ou titulaire qui est engagée pour effectuer un travail spécifique pour Cheer Canada, individuellement ou en tant que partenaire, associé, membre du conseil d'administration ou actionnaire d'une société pour la durée du travail spécifique et un (1) an après la livraison du travail.

Il est recommandé que les nouveaux administrateurs de Cheer Canada ne soient pas administrateur ou employé d'une Organisation provinciale/territoriale de sport (OPTS) en raison de préoccupations de contraintes de temps et de conflits d'intérêts (selon le Code de conduite de Cheer Canada).

Combien de postes d'administrateur sont à combler?

Nous recherchons des candidats pour pourvoir six postes d'administrateur lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 17 octobre 2026 :

- *Administrateur des athlètes;*
- *Représentant régional de l'Atlantique;*
- *Représentant régional de l'Est;*
- *Représentant régional de l'Ouest; (Mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2027)*
- *Deux administrateurs généraux;*

Durée des mandats (conformément aux statuts de Cheer Canada)_

4.12 Mandats – Les administrateurs élus resteront en fonction pour un mandat de deux (2) ans et demeureront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus conformément aux présents statuts, à moins qu'ils ne démissionnent, ne soient démis ou ne quittent leur poste. Les administrateurs ne peuvent pas remplir plus de quatre (4) mandats consécutifs à compter de l'adoption de ces statuts.

Quels sont les devoirs d'un administrateur?

Les administrateurs sont responsables de l'établissement du plan stratégique à court et à long terme de Cheer Canada et de la gestion des affaires de Cheer Canada au nom des membres. Les administrateurs ont une relation de «confiance» avec les membres, et c'est de cette relation de confiance que naissent d'importantes obligations juridiques. Il est important de se rappeler que les membres ont fait confiance aux administrateurs pour qu'ils fassent les bonnes choses et qu'ils les fassent correctement. Les obligations fiduciaires d'un administrateur sont définies dans les statuts fédéraux et dans la Loi et englobent trois éléments:

- *Le devoir de diligence* - c'est le devoir d'agir de manière raisonnable, prudente, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de Cheer Canada et de ses membres. Les agendas personnels doivent être mis de côté.
- *L'obligation de loyauté* - c'est l'obligation de placer les intérêts de Cheer Canada en premier lieu avant ceux d'autres associations (y compris les organisations sportives provinciales) et de ne pas utiliser son poste d'administrateur de Cheer Canada pour défendre des intérêts privés.
- *Le devoir d'obéissance* - c'est le devoir d'agir dans le cadre des statuts, des politiques et des règles de Cheer Canada, ainsi que dans celui d'autres lois, règles et règlements. En particulier, les politiques relatives à la confidentialité et aux conflits d'intérêts, et le code de conduite sont très importants.

Quelles sont les compétences, l'expérience et les qualités recherchées chez les administrateurs potentiels?

Actuellement, le conseil d'administration cherche à recruter des administrateurs possédant une expérience et une expertise récentes et pertinentes dans les domaines suivants :

- *finance, parrainage et/ou collecte de fonds ;*
- *questions juridiques et réglementaires ;*
- *conseil d'administration et gouvernance ;*
- *planification commerciale et stratégique ;*
- *santé, sécurité et environnement ;*
- *communication efficace.*

En plus des obligations légales, les administrateurs et administratrices doivent également remplir certaines conditions d'emploi. Un administrateur compétent :

- *Possède l'expérience pour satisfaire la plupart, sinon tous les critères énoncés dans le formulaire de mise en candidature,*
 - *Démontre un engagement personnel fort envers le travail de Cheer Canada,*
 - *Possède des connaissances, des compétences et / ou une expertise dans un ou plusieurs domaines de la gouvernance de conseil,*
 - *Est disposé à faire partie de comités et de groupes de travail pour aider Cheer Canada à faire son travail,*
 - *Se prépare, assiste et participe pleinement aux réunions du conseil,*
 - *Représente publiquement les positions et les opinions de Cheer Canada, même si elles diffèrent des positions ou opinions personnelles de l'administrateur, et*
-

- *Comprend et respecte la confidentialité des activités de Cheer Canada.*

Les préférences et compétences additionnelles qui sont en ce moment un atout pour maintenir un conseil équilibré et représentatif incluent:

- Expérience professionnelle dans les domaines suivants :
 - finance, juridiques, ressources humaines
- Bilinguisme (Français – Anglais)
- Représentation géographique au travers du Canada
- Compréhension du développement à long terme de l'athlète

Quel engagement ce rôle demande-t-il en termes de temps et de travail?

Le conseil d'administration de Cheer Canada se réunit tous les mois sur une base saisonnière. La plupart des réunions se tiennent par vidéoconférence et se déroulent en anglais. Un administrateur doit être préparé pour ces réunions, après avoir examiné l'ordre du jour et lu tous les documents distribués à l'avance. Les administrateurs doivent présider au moins un comité de Cheer Canada, en plus de participer à l'assemblée générale annuelle de Cheer Canada. De plus, ils pourraient être invités à représenter Cheer Canada lors d'autres événements locaux, régionaux ou nationaux.

Un administrateur peut s'attendre à consacrer entre 7 et 10 heures par semaine à des affaires concernant Cheer Canada.

Si je décide de me présenter aux élections, quelles sont les prochaines étapes?

1. Si vous avez des questions sur les implications d'être un administrateur au conseil d'administration, n'hésitez pas à contacter la direction de Cheer Canada (executivedirector@cheercanada.ca).
2. Remplissez le formulaire de mise en nomination et envoyez-le au plus tard le samedi 15 août 2026

Le poste d'administrateur ne m'intéresse pas. Existe-t-il d'autres moyens de contribuer aux activités de Cheer Canada ?

Absolument. Plusieurs comités requièrent et acceptent actuellement des candidatures de personnes compétentes et engagées de partout au Canada pour remplir des rôles afin de faire une grande partie du travail pour assurer que la direction du conseil et des membres est correctement exécutée. C'est un excellent moyen d'avoir une contribution dans un domaine particulier de notre sport qui correspond à votre domaine d'expertise.

Quelle est la chronologie des événements menant à l'élection des administrateurs?

- 29 juin 2026 - Diffusion des informations relatives aux candidatures
- 15 août 2026 - Date limite de réception de toutes les candidatures au conseil d'administration
- 7 septembre 2026 - Diffusion des informations sur les administrateurs aux membres de Cheer Canada (les OPTS: organisations provinciales/territoriales sportives)
- 5 octobre 2026 - Présentation virtuelle des candidats aux organismes sportifs provinciaux et territoriaux
- 17 octobre 2026 - Élection des administrateurs lors de l'assemblée générale annuelle

Le vote aura lieu lors de l'assemblée générale annuelle des membres, le 17 octobre 2026, à Montréal, Québec, et par vidéoconférence sur Zoom pour les personnes qui ne pourront pas y assister. Seuls les membres en règle ont le droit de voter. Les membres sont les organisations provinciales/territoriales sportives
